



# COMMUNE DE CABRIES

**CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2016 – 19h**

---

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

**Présents (24) :** M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Pablo DE LARD – Mme Marlène BERTRAND – M. Gérard BOURQUIN – M. Hervé MARTIN – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT (arrivée à 19h08) – Mme Charlotte ROMERO – Mme Jeanine BERTON – M. Ezio DI CHIARA – M. Roger SCATIZZI – Mme Betty MEYSSONNIER (arrivée à 19h08) – Mme Annaïk JOUENNE – M. Laurent LONG – Mme Nadia TRAINAR – M. Arnaud DESHAYES – M. Marc FONTANELLI (arrivé à 19h18) – M. Christian FARA – Mme Anne LANFRANCO – M. Pierre BONIFACIO – M. Pascal DURAND – Mme ANTONA-CHOREL Catherine

**Avaient donné pouvoir (3) :** M. Marc FONTANELLI à Mme Marie-Thérèse BAGARRI (jusqu'à 19h18) – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Quentin VERRET à M. Pablo DE LARD – M. Jean-Christophe CLEMENT à Mme Anne LANFRANCO

**Absente (2) :** M. Marian CAORS – M. Jean-Pierre FOILLARD

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 4 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions n° 2016/31/1459 à n° 2016/55/1483, prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

### **1. AFFAIRES GENERALES :**

#### **1.1- Désignation des conseillers municipaux membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret, le conseil municipal désigne, par 22 voix pour, 5 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), M. Hervé MARTIN en qualité de membre titulaire et Mme Jeanine BERTON en qualité de membre suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

### **2. PERSONNEL :**

#### **2.1- Mise en place d'une Indemnité de départ volontaire**

A l'unanimité, le conseil municipal décide la création, à compter du 1er juillet 2016, d'une indemnité de départ volontaire pour les fonctionnaires qui quitteront définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en raison d'une restructuration de service, d'une création ou reprise d'entreprise ou de la réalisation d'un projet personnel et fixe les conditions d'octroi et les modalités de versement de cette indemnité.

#### **2.2- Modification de la rémunération des agents non titulaires exerçant dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

A l'unanimité, le conseil municipal modifie la rémunération des agents non titulaires exerçant dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, puis du 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon la proposition présentée.

#### **2.3- Mise en place du congé bonifié pour les agents originaires de départements et collectivités d'outre-mer**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer le régime du congé bonifié pour les agents de la commune originaires des départements et collectivités d'outre-mer mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 15 février 1988.

### **3. FINANCES :**

#### **3.1- Information du conseil municipal sur l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes suite à sa saisine du budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2016**

Le conseil municipal prend acte que l'avis de la Chambre régionale des comptes n°2016-0200 du 6 juin 2016 lui a été communiqué lors de sa séance du 27 juin 2016.

#### **3.2- Budget de la commune - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1**

Par 23 voix et 5 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la section d'investissement à la somme 695 000 € et approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales, la création de l'autorisation de programme (AP) et de ses crédits de paiement (CP) « 126 – aires de jeux, pour un montant de 40 000 € ».

#### **3.3- Budget du service de l'assainissement - Exercice 2015 - Nouvelle affectation du résultat de la section d'exploitation**

Par 23 voix et 5 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), le conseil municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du service de l'assainissement de l'exercice 2015, soit 113 428,96 €, en intégralité en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068).

#### **3.4- Participation financière des organismes extérieurs pour l'occupation des installations sportives communales**

A l'unanimité, le conseil municipal décide la participation financière des associations et des organismes extérieurs pour l'occupation des installations sportives communales qui sont mises à leur disposition et fixe le prix horaire de location de ces installations conformément à la proposition présentée.

#### **3.5- Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2017 ; dit que les tarifs de la TLPE applicables à compter de l'année 2018 seront relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ; abroge sa délibération n°98/14 du 20 juin 2014 et autorise M. le maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

#### **3.6- Acquisition et installation de nouveaux équipements de vidéo-protection - Demande de subvention au département des Bouches-du-Rhône**

A l'unanimité, le conseil municipal abroge sa délibération n°31/16 du 4 avril 2016 et décide de solliciter l'aide financière du département des Bouches-du-Rhône pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements de vidéo-protection au titre du Fonds « aide aux équipements de vidéo-protection » de l'année 2016 à hauteur de 20 % pour les équipements prévus sur la voirie et les bâtiments communaux dont le montant s'élève à 181 431,50 € HT et à hauteur de 80 % pour l'équipement situé aux abords de l'entrée du collège Marie Mauron dont le montant s'élève à 9 431 € HT ; approuve les plans de financement provisoires annexés et autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

#### **3.7- Construction d'un « City Stade » - Demandes de subventions au titre de la réserve parlementaire et au titre du « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Projet retiré

#### **3.8- Avenant à la convention d'objectif avec l'association « Familles Rurales », gestionnaire de la micro-crèche « La Poulinière »**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant proposé à la convention d'objectifs et autorise M. le maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

### **3.9- Attribution de subventions exceptionnelles à des associations**

Par 23 voix et 5 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), le conseil municipal approuve l'attribution des subventions exceptionnelles proposées au titre de l'année 2016, pour un montant total fixé à 31 113 €.

### **3.10- Modification des tarifs de la restauration collective**

Par 23 voix et 5 contre (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), le conseil municipal abroge la délibération n°97/14 ; approuve l'augmentation proposée des tarifs de la restauration collective à compter du 1er septembre 2016 et dit qu'à partir de l'année 2017, l'augmentation des tarifs de la restauration collective sera basée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année précédente, arrondi au 5<sup>ème</sup> centime supérieur.

## **4. ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION :**

### **4.1- Aide à la formation pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse**

A l'unanimité, le conseil municipal décide, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse susvisé, d'allouer une subvention forfaitaire de 450 € pour financer la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de candidats demeurant sur la commune, à raison de trois candidats maximum chaque année et dit que l'octroi de cette subvention est subordonné à la formulation d'une demande écrite à la commune, la présentation de factures acquittées d'un organisme habilité justifiant de l'obtention des deux volets théoriques de cette formation et l'engagement du candidat de travailler au sein des services municipaux employant des personnes titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, à raison d'au moins 40 jours sur deux années.

## **5. CULTURE :**

### **5.1- Modification des tarifs des enseignements des écoles de musique, d'art dramatique et d'arts plastiques**

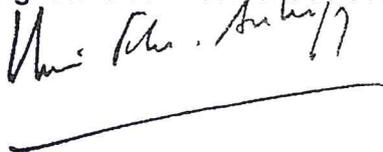
Par 23 voix et 5 contre (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO et M. DURAND), le conseil municipal décide de modifier les catégories de tarifs spécifiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 en adoptant les catégories n° 1 « enfants et étudiants de Cabriès et assimilés », n° 2 « adultes de Cabriès et assimilés » et n° 3 « habitants hors commune » et approuve la fixation des tarifs socialisés aux cours d'enseignement artistique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, selon la grille tarifaire proposée.

## **6. TRAVAUX - URBANISME :**

### **6.1- Convention de servitude avec la Société Canal de Provence sur les parcelles cadastrées CE n°131 et n° 133**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec la Société du Canal de Provence la convention de servitude proposée.

Signature du Président de séance,



**Hervé FABRE-AUBRESPY,**  
Maire de Cabriès

Signature du Secrétaire de séance,



**Marlène BERTRAND,**  
3<sup>ème</sup> Adjointe

